



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent neuvième session
Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

EB109/19
7 décembre 2001

Priorités pour la période biennale 2004-2005

Rapport du Directeur général

1. En janvier 2001, le Conseil exécutif a approuvé, à sa cent septième session, le projet de programme général de travail 2002-2005 et en a recommandé l'approbation par la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.¹ Le programme général de travail a ensuite été approuvé par l'Assemblée mondiale de la Santé en mai de la même année dans la résolution WHA54.1.

2. Dans le programme général de travail, 11 priorités sont définies pour l'Organisation pour la période biennale 2002-2003, à savoir :

- Le paludisme
- La tuberculose
- Le VIH/SIDA
- Le cancer, les maladies cardio-vasculaires et le diabète
- Le tabac
- La santé maternelle
- La salubrité des aliments
- La santé mentale
- La sécurité transfusionnelle
- Les systèmes de santé
- Investir dans le changement à l'OMS.

¹ Résolution EB107.R1.

3. Le programme général de travail pour 2002-2005 prévoit que les priorités susmentionnées seront révisées en consultation avec les Etats Membres au moment de l'élaboration du projet de budget programme pour 2004-2005. Au cours des derniers mois, l'ensemble des Directeurs régionaux ont consulté les Etats Membres de leur Région sur cette question, parfois à l'occasion des comités régionaux, parfois à l'occasion de réunions des ministres de la santé au niveau régional.

4. Après un examen approfondi avec les hauts responsables de l'Organisation, le Directeur général a déclaré son intention de conserver, dans ses propositions budgétaires pour 2004-2005, la totalité des priorités organisationnelles énumérées ci-dessus pour la prochaine période biennale, à l'exception de la dernière : « Investir dans le changement à l'OMS ». Le fait de retirer ce point de la liste des priorités ne signifie pas la fin du processus de réforme et du changement à l'OMS, qui va se poursuivre. Toutes les priorités seront désormais axées sur des préoccupations sanitaires directes. En remplacement, et prenant acte des demandes des Etats Membres des Régions de l'Afrique, de l'Europe et de la Méditerranée orientale, le domaine d'activité « Santé et environnement » sera proposé comme nouvelle priorité organisationnelle pour 2004-2005.

5. Les 11 priorités spécifiques pour la période biennale 2004-2005 apparaîtront donc comme suit, dans l'ordre de leur présentation dans le projet de budget programme :

- Paludisme
- Tuberculose
- VIH/SIDA
- Cancer, maladies cardio-vasculaires et diabète
- Tabac
- Santé maternelle
- Santé et environnement
- Salubrité des aliments
- Santé mentale
- Sécurité transfusionnelle
- Systèmes de santé

6. Outre les 11 priorités organisationnelles fixées pour 2004-2005, les Régions ont également la possibilité de privilégier un nombre restreint d'autres programmes dans la partie spécifiquement régionale du projet de budget programme, pour tenir compte des intérêts exprimés par les comités régionaux.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

7. Le Conseil exécutif est invité à se prononcer sur les priorités à retenir dans les propositions budgétaires pour 2004-2005.

= = =